

**Der Grosse Rat
des Kantons Bern** **Le Grand Conseil
du canton de Berne**

Mittwoch (Vormittag), 5. Juni 2019 / Mercredi matin, 5 juin 2019

Volkswirtschaftsdirektion / Direction de l'économie publique

19 2019.RRGR.32 Motion 017-2019 DEPU (Heyer, Perrefitte)
Moratorium bei der Schliessung von Poststellen im Kanton Bern

19 2019.RRGR.32 Motion 017-2019 DEPU (Heyer, Perrefitte)
Moratoire sur les fermetures d'offices de poste dans le canton de Berne

Präsident. Wir kommen zur VOL. Ich gehe davon aus, dass der Regierungspräsident da ist, oder sonst ist er ganz schnell unterwegs. Wir unterbrechen kurz. (*Kurze Pause / Courte pause*) Ich begrüsse den Regierungspräsidenten und seinen Generalsekretär in unseren Reihen. Wir kommen zum Traktandum 19, einer Motion: «Moratorium bei der Schliessung von Poststellen im Kanton Bern». Ist die Motionärin anwesend? Ach so, Sie haben sich schon eingetragen, vielen Dank. Virginie Heyer, la parole est à vous.

Virginie Heyer, Perrefitte (PLR). Si la Députation a décidé de porter cette motion demandant un moratoire sur la fermeture des offices de poste dans le canton de Berne, c'est pour défendre les intérêts des communes. Il ne s'agit pas pour nous aujourd'hui de faire un débat sur l'évolution des habitudes de consommation des citoyens. Il s'agit d'abord d'une question de principe. Nous considérons inadmissible que La Poste, qui a un mandat à remplir dans le secteur public, procède de la sorte. La Poste joue au rouleau compresseur sans toujours considérer les réalités du terrain et nous constatons que les régions de campagne, comme la nôtre, sont particulièrement touchées.

Cela prendrait trop de temps de vous donner plus d'exemples, mais citons tout de même les communes de Crémines et d'Orvin dont les spécificités géographiques sont tellement évidentes qu'on ne s'explique pas l'acharnement qu'a mis la poste à vouloir fermer ces offices ces derniers mois, malgré de fortes contestations dans la population qui plus est. La solution du service à domicile à Orvin est tout particulièrement hors de la réalité.

Le Conseil-exécutif dans sa réponse à cette motion explique notamment que dans le canton de Berne, La Poste mène le dialogue sur le réseau des offices de poste directement dans les régions d'aménagement avec les conférences régionales et les villes de Berne, Bienne et Thoun. Et que, vu la taille du canton de Berne et la diversité des besoins régionaux, cette procédure a fait ses preuves. Cette affirmation est fausse : il n'y a pas de véritable dialogue. La Poste a informé les régions dans le cadre d'une rencontre avec les associations des régions bernoises le 8 février 2017. Elle leur a montré la liste des communes classées selon ces critères dans les colonnes « filiales garanties jusqu'en 2020 » et « filiales en examen », et n'a plus donné aucune nouvelle sur la suite de ses intentions, parce que les négociations, si l'on peut appeler cela des négociations, sont menées directement par La Poste avec les communes concernées.

Le dialogue dont parle le Conseil-exécutif dans sa réponse, s'est donc résumé à une prise de connaissance de critères, et à une vérification des données. Pour le reste, La Poste n'est pas entrée en matière sur sa stratégie conduite à l'échelle nationale. Par ailleurs, l'association régionale du Jura bernois qui avait été informée à l'époque, comme les autres régions du canton, n'avait pas voulu donner une tribune à La Poste lors d'une assemblée, parce qu'il n'y avait justement pas de dialogue, et que les régions étaient mises devant le fait accompli. Cette façon de faire est inacceptable. L'avis des communes est souvent ignoré et la planification reste opaque. Donc, la population et les communes sont mises devant le fait accompli. Les pétitions signées par des centaines de citoyens les manifestations publiques – rien n'y fait.

Pourtant, dans le cadre du mandat légal de service universel octroyé à La Poste, les offices postaux remplissent non seulement des fonctions économiques, mais proposent également d'autres services utiles à la population d'une commune. En octobre dernier, l'initiative cantonale acceptée par le Parlement fédéral demandait notamment l'amélioration de la qualité du réseau des offices de poste et le renforcement du rôle des autorités communales dans la distribution territoriale. C'est ce que les cantons du Tessin, du Valais, et du Jura ont demandé avec succès en 2018. D'autres initiatives

des cantons de Soleure, de Bâle-Ville et de Genève sont en cours de traitement. La Poste n'a pas souhaité prendre position à l'issue de l'acceptation de l'initiative jurassienne en octobre 2018, et elle continue sans sourciller sa politique de suppression d'offices de poste. A nouveau, cette façon de faire nous interpelle. Nous estimons que le canton de Berne, qui compte de nombreuses régions rurales touchées par les suppressions d'offices de poste, doit réagir. La poste a un mandat à remplir et elle ne peut tout simplement pas supprimer sans compenser de manière adéquate. Le conseiller national UDC, Manfred Bühler, l'a récemment exigé dans une motion demandant au Conseil fédéral de réduire ou supprimer l'exigence de continuité en matière de dividendes de La Poste, afin que le service universel soit à nouveau amélioré par l'engagement ciblé de personnel bien formé, et que les réseaux des offices subissent moins de transformation, en particulier dans les régions non urbaines. La Députation vous demande aujourd'hui d'être solidaire avec notre région et d'accepter notre motion.

Präsident. Pour Les Verts : Moussia von Wattenwyl.

Moussia von Wattenwyl, Tramelan (Les Verts). Le groupe des Verts est un peu partagé sur la question de la fermeture des offices postaux. Qu'avons-nous dans la balance? D'un côté, la mission de service public de La Poste qui est concurrencée par une modification des pratiques de la population et une évolution de la numérisation – nous le savons, et nous en portons tous une part de responsabilité. De l'autre côté, La Poste qui est soumise à des exigences de dividendes. Il faudra bien une fois se prononcer et décider quel côté est le plus important. La motion ne demande pas de maintenir des offices postaux à tout prix, elle demande d'instaurer une pause. Il faut revoir la situation, au cas par cas, en discutant avec les autorités dans l'intérêt de la population et de nos communes.

Sur le terrain, nous assistons à des fermetures d'offices postaux qui ne tiennent compte que de l'aspect économique, et ceci est inacceptable ! Les demandes de la population sont ignorées et la situation devient précaire dans certaines communes, comme par exemple pour la commune d'Orvin que Virginie Heyer a citée. La motion demande d'instaurer un moratoire, car il faut stopper le massacre. Le dossier est traité au niveau fédéral car de nombreux cantons ont déjà réagi à ces fermetures et il est urgent d'attendre des solutions globales, et des réponses du National. Une partie du groupe Vert soutiendra cette motion visant à apporter des solutions durables.

Tom Gerber, Reconvilier (PEV). La présente motion demande au Conseil-exécutif d'intervenir auprès de la Confédération pour imposer à La Poste un moratoire sur la fermeture des bureaux.

Comme cela a été dit par ma collègue Virginie Heyer, cette motion est la suite de quelques cas particuliers et, notamment, celui particulièrement douloureux de la commune d'Orvin. Notre groupe est sensible à l'importance d'un service public de qualité, et un réseau postal suffisant. Cependant, la majorité du groupe évangélique considère qu'il y a de nombreux exemples où la fermeture du bureau de poste et le transfert d'une agence dans un commerce de proximité a donné lieu à une meilleure offre pour la population, et que, dans ce sens, l'exigence d'un moratoire n'est pas appropriée. Vous l'aurez sans doute compris, je n'ai pas réussi à convaincre la majorité de notre groupe et donc, cette majorité se prononcera contre cette motion.

Roland Benoit, Corgémont (UDC). Le groupe UDC vous demande de soutenir cette motion. Il en va de la survie du service postal qui, ne l'oublions pas, est un service public. Il est vrai aussi que La Poste est soumise à la législation fédérale. Finalement, cela concerne plus le droit ou la politique fédérale que la politique cantonale mais, si on n'y prend pas garde, tout disparaîtra. La Poste a un mandat d'assurer un service public sur l'ensemble du territoire. D'aucuns estiment que l'on devrait permettre une liberté de commerce à La Poste, mais cela mettrait d'autant plus en péril ce service public, notamment dans les régions périphériques. Aussi longtemps que La Poste dispose d'un monopole, elle se doit d'offrir des services dans toutes les régions du canton. Cela a déjà été dit : plusieurs cantons sont intervenus au niveau fédéral, je ne vais pas y revenir. Mais lorsqu'une initiative de la République et Canton du Jura est acceptée par le Conseil des Etats, afin d'étudier la question et d'instaurer ce moratoire, je ne vois pas pourquoi La Poste continue – et, notamment dans notre région du Jura bernois, à Orvin, à Crémines et dans d'autres endroits – à planifier la fermeture des offices postaux. Il faut que le canton de Berne intervienne fortement. J'aimerais rappeler également qu'il y a 25 ans, le Jura bernois disposait de 52 offices postaux, aujourd'hui, il en compte à peine la moitié. Pour ces raisons, je vous invite à soutenir cette motion.

Anita Luginbühl-Bachmann, Krattigen (BDP). Ob es die Schliessung eines Dorfladens, einer Bank, einer Schule oder auch einer Poststelle ist: Es ist für ein Dorf immer ein Verlust und ein Abbau des Angebots sowie des Service public. Dass da Opposition entsteht, ist begreiflich und nachvollziehbar, aber man muss sich als Bürger eben manchmal auch kritisch fragen, ob man nicht selbst daran beteiligt sein könnte. Geht der Dorfladen zu, weil wir in der Nachbargemeinde im Grossverteiler einkaufen? Geht die Bank zu, weil wir nur noch am Bancomat Geld beziehen und weil wir alles via E-Banking machen? Die Zeit steht nicht still, auch für die Post nicht. Auch wenn sich die Pakete von Zalando vor dem Schalter auf türmen: Ohne Porto zu bezahlen, wird der Lohn einer Postangestellten eben nicht bezahlt.

Die Post bietet heute gute, oftmals sogar bessere Dienstleistungen an. Dies haben wir in unserer Gemeinde selber erlebt: Der Gemeinderat wehrte sich damals vehement und mit Kraft gegen die Schliessung der Poststelle im Dorf. Die reduzierten Öffnungszeiten sind wichtig, die Post war so etwas wie ein Treffpunkt. Mittlerweile ist die Poststelle im Dorfladen, inklusive Bancomat. Die Öffnungszeiten sind nicht mehr reduziert, sondern die Dienstleistung ist von Montag bis Sonntag – unser Dorfladen ist auch am Sonntag geöffnet, und wir haben eine 1100er-Gemeinde – von 7 Uhr bis 18.30 Uhr gewährleistet. Die Schliessung der Post hatte für uns also eine bessere Dienstleistung zur Folge.

Der Regierungsrat erklärt in seiner Antwort, was er bis dato gemacht hat: Er hat sich nämlich aktiv und unterstützend zur Revision der Postverordnung (VPG) geäussert. Diese Intervention ist stufengerecht. Beim Bund auf ein Moratorium hinzuwirken, ist gemäss der Antwort des Regierungsrates eben nicht stufengerecht, und jetzt zu warten, bis die Bundesversammlung die Intervention des Kantons Jura genehmigt hat, finden wir auch nicht stufengerecht. Deshalb lehnen wir die Motion ab. Denken Sie auch daran: Es gibt heute auch Drohnen; manchmal muss man mit der Technik weitergehen. Und es kann durchaus positiv sein, wenn sich die Gemeinde aktiv mit der Post an den Tisch setzt.

Präsident. Besten Dank. Hiermit unterbreche ich die Sitzung und wünsche allen einen guten Appetit.

Hier werden die Beratungen unterbrochen. / Les délibérations sont interrompues à ce stade.

Schluss der Sitzung um 11.45 Uhr. / Fin de la séance à 11 heures 45.

Die Redaktorinnen: / Les rédactrices :

Stefanie Lüscher (d)

Sara Ferraro (f)